**COMMUNIQUE DE PRESSE**

31/03/2022

gestion des DECHETS  
**nouvelle campagne D’ATTRIBUTION de composteurs EN PAYS SALONAIS  
  
Dans le but de proposer des solutions aux ménages de ses 17 communes pour diminuer leurs déchets à la source et ainsi réduire les impacts sur l'environnement, le territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit le déploiement du compostage domestique.**

Ainsi, en contrepartie d'une redevance de 10 €, d'une formation sur la bonne utilisation du composteur et du compost, de la remise d'un guide du compostage individuel, les candidats à la pratique du compostage pourront bénéficier d'un composteur de 300 litres ou de 600 litres selon la superficie de leur jardin.

540 composteurs seront attribués dans les 17 communes du Territoire du Pays Salonais.

**MODALITES D’INSCRIPTION**Il suffit de compléter le formulaire de pré-commande avant le 15 avril 2022 sur le site <https://pays-salonais.ampmetropole.fr/>.

Les personnes n’ayant pas d’accès à internet doivent compléter le formulaire en PJ avec un justificatif de domicile et le renvoyer par courrier au Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Les personnes dont la demande sera retenue seront contactées par email afin de fournir le chèque de 10 euros ; l’inscription sera validée à réception du chèque. La date du RDV et les modalités de retrait seront également précisées par email.

La distribution des composteurs et la sensibilisation au compostage est prévue en mai et/ou juin prochain.

Pour les personnes non retenues, une nouvelle campagne de distribution de composteurs sera lancée sur le Territoire à l’automne 2022.

**UNE PRATIQUE ECOLOGIQUE ET ANCESTRALE**Les biodéchets (ou déchets putrescibles) constituent 1/3 de nos ordures ménagères au niveau national.   
Sur la Métropole, 231 800 tonnes de biodéchets sont produites par an. Sur le Territoire du Pays Salonais, les biodéchets représentent environ 17 000 tonnes par an. Chaque année, ils pourraient être compostés et donc déduits des ordures ménagères enfouies.   
Jusqu'à 55 kg/habitant/an de déchets de cuisine et 47 kg/habitant/an de déchets de jardin.   
Si ces biodéchets ne sont pas recyclés, ils sont enfouis et leur transport jusqu'au centre d'enfouissement génère aussi des coûts, d’autant plus que cette catégorie de déchets contient en moyenne plus de 70 % d’eau !

Composter dans son jardin évite aussi le dépôt de déchets verts en déchèterie et les déplacements.  
  
Pour redonner à la nature ce qu’elle a créé et pour reproduire le cycle naturel de la matière organique, autrefois dans les campagnes, ces déchets étaient donnés à des animaux et/ou compostés puis incorporés dans le sol pour fertiliser la terre.

Au bout de plusieurs mois, la boucle est bouclée, vous héritez d’un compost 100 % naturel pour amender le sol de votre jardin ! Ce qui vous permet d’arroser moins, de faire des économies d’engrais et d’obtenir une bonne terre, riche en éléments essentiels pour la croissance de vos plantes et légumes.

> Plus d’informations :

Direction Gestion des Déchets : 04 90 44 77 90

compostage.payssalonais@ampmetropole.fr